

Démarche : Autorisation de pêche du lançon pour appât dans les trois milles de la région Bretagne pour l'année 2026

Organisme : La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'arrêté du préfet des Pays de la Loire n° 31/96 du 25 mars 1196 modifié encadre les conditions de pêche du lançon pour appât dans les 3 milles de la région Bretagne.

Cette pêche est soumise à autorisation annuelle, objet de la présente démarche dématérialisée.

Type de demande

Il s'agit

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ d'un renouvellement

☐ d'une nouvelle demande

Informations relatives à l'armateur du navire

NOM de l'armateur (NOM et prénom si personne physique)

Adresse postale

Email

Caractéristiques du navire

Il s'agit du navire à partir duquel sera exercée l'activité de pêche de la seiche au chalut de fond.

Nom du navire

Port d'immatriculation

Indiquer les deux lettres du port d'immatriculation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ SM

☐ SB

☐ PL

☐ MX

☐ BR

☐ DZ

☐ AD

☐ GV

☐ CC

☐ LO

☐ AY

☐ VA

Numéro d'immatriculation

En 6 chiffres

Puissance motrice en kW

Longueur hors tout en mètres

Engin demandé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Au chalut

☐ A la drague

☐ A la senne

Secteurs demandés

Autorisation de pêche du lançon pour appât dans les trois milles de la région Bretagne pour l'année 2020

Bande des 3 milles de la région Bretagne à l'exception du littoral des départements du Finistère et du Morbihan

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Finistère :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Secteur de la presqu'île de Crozon

☐ Secteur de la baie de Douarnenez

☐ Secteur d'Audierne

☐ Secteur de Brest

☐ Secteur de Morlaix

☐ Sud du 48° parallèle

Morbihan :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Secteur 9

☐ Secteur 10

Je certifie que le permis de navigation du navire concerné par la présente demande d'autorisation comprend le chalut de fond comme engin autorisé. Je certifie être à jour des mes obligations déclaratives

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non